

Compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2022

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LA CHAUSSEE SUR MARNE se sont réunis à 20h à la salle Communale à LA CHAUSSEE SUR MARNE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : André CASTAGNA, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Cécile PERRAUD, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Amélie TENDART, Frédéric AGNUS, Jimmy LAMBERT, Thomas DELACOURT

Absents excusés : Jean-François DUGOIS (procuration à Thierry COPPIN), Luc PIERROT (procuration à André CASTAGNA), Stéphane AUBRY (procuration à Patricia SALERNO), Mickaël GIBONI (procuration à Amélie TENDART), Stéphanie PERROUD.

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu de la séance du 7/12/2021, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'une ou un secrétaire de séance. Cécile PERRAUD accepte de remplir cette fonction.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

A l'unanimité, d'accepter de valider le projet de travaux de la rue du Colonel Caillot pour un montant de : 181 205.03 euros hors taxe

A l'unanimité, de demander les subventions DETR

A l'unanimité, de demander les subventions du Département

Détail des dépenses prévues et des subventions souhaitées :

Cout estimatif des travaux	172 445 €
Mission d'avant-projet	1 000 €
Cout de la maîtrise d'œuvre	7 760.03 €

TOTAL H .T	181 205.03 €
Subvention DETR 30 %	54 361.51 €
Subvention CD 10 %	18 120.50 €
Reste à la charge de la commune	108 723.02 €

TOTAL H.T	181 205 .03 €

A l'unanimité, d'accepter de modifier la délibération 11/2021 concernant le passage de 4 % à 10 % de la TA conformément aux nouvelles dispositions de l'article L331-14 du code de l'urbanisme qui doit désormais être réalisé à l'échelon cadastral et par conséquent suivre les limites des parcelles cadastrales et non en fonction des zones identifiées par le PLU.

Sont concernés par ce changement :

ZA : 009/0010/0053/0058.

YE : 0023/0026/0078/0079/0080/0081/0082.

ZB : 0047/0048/0049.

YH : 0001/0002/0003/0005/0008/0009/0010/0011/0012/0014/0015/0068/0069/0080/0081/0082.

AD : 0004/0005/0006/0240/0241.
ZM : 0001/0002/0008/0009/0014/0015.
ZP : 0054/0055/0056.

A l'unanimité, de nommer les représentants de l'association foncière :

-1^{ère} moitié de liste proposée par la chambre d'agriculture : PESTRE Francis, BERTRAND Gérard, HUET Grégory, ADNET Emmanuel.

- 2^{ème} moitié proposée par le conseil municipal : CELLIER Maxime, KUNYSZ Didier, CHAVARY YVES, PESTRE Robert.

A l'unanimité, de voter l'autorisation budgétaire spéciale pour reporter les dépenses engagées en 2021 sur 2022 pour une somme de : 10 629.59 euros.

A l'unanimité, de supprimer le poste d'agent administratif territorial de 10h pour le remplacer par un poste d'agent administratif territorial de 20h pour Mme MAUGER Virginie à compter du : 01 Janvier 2022.

Questions diverses :

A l'unanimité, du renouvellement de contrat CNP pour les employés (es)

A l'unanimité, remplacement par le SIEM de 28 lampes Rue de Coulmier par des LED et pose d'un lampadaire devant l'école.

A l'unanimité, de faire une demande de subventions.

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 21h30.

Mr Le Maire André CASTAGNA